



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 23 août 2023

Sous la présidence de Mme GARDES Elodie, Maire.

Présents : Mmes GARDES Elodie, CABANETTES Isabelle, DELBOSC-NAUDAN Sabine et Mrs BANES Walter, CALIXTE Alain, DUPUY Serge, FOURNIER Robert, PÉGORIER Thierry et SEPTFONDS Sébastien

Absent et excusé : SANNIÉ Maxime

Excusé ayant donné pouvoir : 0

Nombre de Membres présents au Conseil Municipal : 9

En exercice : 10

Nombre de votants : 9

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée, et Mme Isabelle Cabanettes ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

ORDRE DU JOUR :

- Organisation de la restauration pour l'année scolaire 2023-2024

Délibération n° 32-2023

Organisation de la restauration pour l'année scolaire 2023-2024

Madame le Maire expose :

Sachant que le restaurant, en charge de la restauration des enfants dans le cadre de la cantine, a cessé son activité depuis le 21 août 2023 et qu'il sera difficile de trouver une personne polyvalente (ménage des locaux communaux, préparation et service des repas pour 20 élèves en moyenne) en horaires coupés, l'Association Centre Social d'Espalion-Estaing a été contactée.

En effet, l'Association Centre social d'Espalion-Estaing peut assurer la gestion de la restauration scolaire : réservation et commande des repas, service et facture aux parents.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal :

- décide de confier la mission de gestion de la restauration scolaire à l'Association Centre social d'Espalion-Estaing telle que définie dans la convention ;
- décide de formaliser cet engagement par une convention qui prendra effet à compter du 4 septembre jusqu'à la fin de l'année scolaire 2023-2024 (7 pour, 1 abstention) ;
- de lui verser une subvention de fonctionnement ;
- décide de fixer le tarif qui sera facturé directement aux parents par le Centre social (ci-dessus désigné) au prix de 4,50 euros le repas (8 pour, 1 abstention) ;
- autorise Madame le maire à signer tous les documents afférents à cette nouvelle organisation.

Fin de la séance à 22h45.

Fait à Lassouts, le 14 SEP. 2023

La secrétaire de séance



Madame le Maire